

**GRAISSAGE.** — Sous pression par pompe aspirant l'huile dans le carter inférieur et la refoulant aux divers paliers et organes à graisser.

**ÉCHAPPEMENT.** — Les six échappements collectés dans une culotte fixée aux cylindres, se rendent dans un ou deux pots d'échappement formant silencieux efficaces. Les dimensions de ces pots sont : diamètre 130 millimètres, longueur 700 millimètres, et diamètre 110 millimètres, longueur 550 millimètres (forme extérieure conique ou cylindrique).

### TRANSMISSIONS

**EMBRAYAGE.** — L'embrayage, situé entre le moteur et la boîte de vitesses, est du type à disque fonctionnant à sec.

**CHANGEMENT DE VITESSES.** — Est du type sans prise directe et à baladeurs. Il comporte trois vitesses avant et une marche arrière.

Les démultiplications sont comprises suivant la destination des voitures dans les limites ci-après :

Marche arrière.....	0,3	à	0,245
1 <sup>re</sup> vitesse .....	0,20	à	0,35
2 <sup>e</sup> vitesse .....	0,50	à	0,70
3 <sup>e</sup> vitesse .....	0,75	à	1

Pour certaines applications on peut prévoir l'installation d'un système de roue libre.

**TRANSMISSION DU MOUVEMENT AUX ROUES.** — L'arbre secondaire de boîte de vitesses porte le pignon d'attaque du couple conique dont la couronne entraîne le boîtier de différentiel.

Les arbres de sortie du différentiel commandent chacun, par l'intermédiaire d'un arbre transversal comportant des joints de cardan, chacune des roues avant qui sont ainsi motrices et directrices.

**ENGRENAGES D'ANGLE DE COMMANDE DE DIFFÉRENTIEL.** — Les engrenages ont, en principe, un rapport de 3 à 4,5 ; les couples seront choisis en conséquence, et, dans le cas général, les couples adoptés sont : 8/33, 8/31, 8/29, 8/27.

### FREINAGE

**1<sup>er</sup> FREIN AU PIED** à commande et transmission hydraulique.

A l'avant, chaque frein comporte un tambour de 305 millimètres, et deux segments à action positive commandés chacun par un cylindre de diamètre compris entre 31 et 36 millimètres.

A l'arrière, les tambours pourront être de 254 ou 305 millimètres, et chaque frein comportera un seul cylindre de diamètre compris entre 23 et 32 millimètres.

Les mâchoires de frein sont recouvertes d'une garniture de friction en matière spéciale.

**2<sup>e</sup> FREIN A MAIN.** — Le frein à main agit seulement sur les deux roues arrière par l'intermédiaire d'une commande mécanique.

**RAPPORT DES BRAS DE LEVIERS :**

Frein au pied sur les quatre roues, 1/20 à 1/25 environ.  
Frein à main sur les deux roues arrière, 1/16 environ.

Les deux systèmes de freins serrent aussi bien en marche arrière qu'en marche avant.

En cas de rupture d'une des commandes on peut toujours assurer le serrage des freins de deux des roues placées de part et d'autre de l'axe du véhicule.

### DIRECTION

La direction est commandée par un volant à axe incliné. Elle est du type à crémaillère ; la démultiplication de son mouvement étant de 1/10 à 1/16 environ. Elle peut être du type à vis et secteur, avec la même démultiplication.

La direction est à volonté à la droite ou à la gauche du véhicule.

### CHASSIS

Réalisé par une succession continue d'éléments tubulaires ou de caissons en tôle soudée formant une coque monoplace. A l'avant les roues sont indépendantes et reliées au châssis par un parallélogramme articulé dont une des articulations sur le châssis a ses mouvements élastiquement contrôlés par des barres de torsion.

A l'arrière, les roues sont reliées au châssis par un bras articulé dont le mouvement d'oscillation est contrôlé comme ci-dessus.

### RENSEIGNEMENTS DIVERS

**EMPATTEMENT :** 3 m. 090.

**VOIE AV** 1 m. 485. — **VOIE AR** 1 m. 475.

**POIDS APPROXIMATIF DU CHASSIS NU sans eau ni essence :** 700 kg, dont 485 sur l'avant et 215 sur l'arrière.

**ROUES** pour pneus de 185/400, 160/40, 150/40 ou équivalents.

**VITESSES EN KILOMÈTRES A L'HEURE.** — Avec couple 8/31 pour le régime de 1.000 tours avec un développement de 2 m. 080 par tour de roue :

3 vitesses	
1 <sup>re</sup> .....	11 km.
2 <sup>e</sup> .....	22 km.
3 <sup>e</sup> .....	32 km.
Marche AR.....	8 km.

La pédale d'accélérateur permet d'augmenter ces vitesses de 200 % environ.

Le véhicule est muni de projecteurs d'un type agréé par l'Administration. Ils sont placés sur les ailes avec réglage au-dessus de l'aile bien à portée de la main.

REGISTRE A. N° 185

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 15 Février 1938, sur le véhicule N° 680.000, à moteur n° 001.834 du type 15 Six ci-dessus décrit, que ce type satisfait aux articles 2, 3, 21, 22, 23 et 24 du Code de la Route, promulgué par le Décret du 31 Décembre 1922, modifié par ceux du 5 Octobre 1929, 19 Janvier 1933 et 30 Juin 1934.

Puissance à admettre par application de la Circulaire Ministérielle du 11 Avril 1927 : seize chevaux (16 CV).

Catégorie : Voitures.

Vu :  
Paris, le 15 Février 1938.

L'Ingénieur en Chef des Mires,  
JARLIER.

L'Inspecteur des Automobiles,  
CLERO.